



Convocation employeur durant arrêt de maladie

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Je suis en arrêt de maladie; mon employeur m'adresse un courrier recommandé me convoquant à un entretien. Que dois-je faire? Dans quelle mesure dois-je aller chercher ce courrier recommandé?

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

Madame, Monsieur,

Je suis en arrêt de maladie; mon employeur m'adresse un courrier recommandé me convoquant à un entretien. Que dois-je faire? Dans quelle mesure dois-je aller chercher ce courrier recommandé?

Vous avez tout intérêt à aller chercher ce recommandé dans la mesure où il est réputé avoir été bien reçu à compter de la date de première présentation par le facteur.

Au reste, même pendant votre arrêt maladie, vous devez vous rendre à cet entretien (surtout si entretien licenciement sinon, il convient de préciser votre question) dès lors que cet entretien se déroule pendant les sorties autorisées par la sécurité sociale.

Très cordialement.